

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 938 /ENS.

Astrida, le 30 avril 1951.-

Objet:  
Enfant mulâtre MANEKE.-



Révérende Soeur,

Suite à votre lettre du 18-4-1951, j'ai l'honneur d'introduire auprès de vous l'enfant Mulâtre MANEKE, né en juin 1944 - fils de la nommée Candari.

Je tiens bonne note du fait qu'une place reste disponible et ne permettrai de vous envoyer sous peu un autre enfant.

Veillez agréer, Révérende Soeur, l'assurance de mes salutations très distinguées.

L'Administrateur de Territoire,  
ANTONISSEN W.,

A la Révérende Soeur  
Directrice de l'Etablissement pour  
enfants mulâtres

à SAVE.-